



MOSELLE FIBRE

Objet : Adhésion de l'Eurométropole de Metz à MOSELLE FIBRE pour la commune de LORRY-MARDIGNY

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022 DELIBERATION N° CSD 2022-239</p>

Le 12 décembre 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Mme Viviane FATTORELLI, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Jean-Marc REMY, M. Michel ROUCHON, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Zénon MIZIULA, M. Bernard SIMON.

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Dominique LEROND, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Serge WOLLJUNG a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU la délibération du Bureau de l'Eurométropole de Metz du 5 décembre 2022 ;

VU le rapport n° CSR 2022-239 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 12 décembre 2022.

CONSIDERANT le rattachement de la commune de LORRY-MARDIGNY dans le périmètre de l'Eurométropole de Metz à compter du 1^{er} janvier 2023.

CONSIDERANT le déploiement du réseau FttH sur la Commune de LORRY-MARDIGNY sous maîtrise d'ouvrage de MOSELLE FIBRE depuis 2021 et son exploitation par Moselle Numérique filiale d'ORANGE CONSESSIONS, par le biais d'une Délégation de Service Public

CONSIDERANT le but de conserver un service Très Haut Débit efficace et performant sur la Commune de LORRY-MARDIGNY.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'adhésion de l'Eurométropole de Metz uniquement pour la commune de LORRY-MARDIGNY à MOSELLE FIBRE avec comme représentation 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,
- ARTICLE 2 : **MODIFIE** en conséquence l'annexe 1 des statuts du Syndicat portant sur la liste des adhérents,
- ARTICLE 3 : **FIXE** la date d'entrée en vigueur du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2023
- ARTICLE 4 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

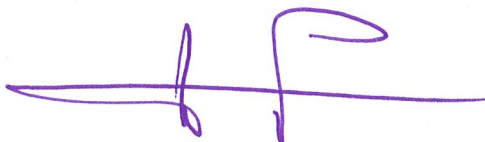
Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Serge WOLLJUNG

Accusé de réception en préfecture
057-200052058-20221212-CSD2022-239-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022/2